

LA GRANDE AVENTURE DU FRANÇAIS (5/6)

Ainsi parle la nation

L'ancien dialecte des rois de France aurait pu devenir la langue commune des Français. Il a été imposé comme langue unique. Au nom de valeurs « universelles » parfois contestables...

Par **Michel Feltin-Palas**

Le Français le plus célèbre du monde n'est pas connu sous son vrai nom. Napoléon est en effet né Napoleone di Buonaparte. Mais voilà : en France, on « parisiannise » les noms de famille. C'est ainsi : dans ce pays, les rapports entre la langue et l'Etat sont particuliers.

Il est vrai que, dans la lente apparition de cet Etat-nation, la langue a toujours constitué un enjeu majeur. Pour une raison simple à comprendre : l'unité politique a précédé l'unité linguistique, ce qui n'est pas le cas de l'Allemagne ou de l'Italie. Pour ne rien arranger, l'idéologie s'en est mêlée. Les révolutionnaires se sont persuadés que la pensée nouvelle ne pouvait s'exprimer qu'en français. Dans le même mouvement, ils ont associé l'Ancien Régime aux langues régionales, « des idiomes grossiers qui ne peuvent servir que le fanatisme et les contre-révolutionnaires », selon l'expression du conventionnel Bertrand Barère. Ils ne se sont pas contentés, comme la monarchie, d'instaurer le français comme langue de l'administration. Ils ont considéré qu'il fallait l'imposer au peuple.

L'abbé Grégoire publie ainsi, le 16 prairial an II, son célèbre rapport sur « la nécessité et les moyens d'anéantir les patois » – « anéantir » ! –, où il note avec effarement que le français n'est parlé que dans une quinzaine de départements (sur 83).

Le terme « patois » est conforme aux préjugés des élites de l'époque, fussent-elles les plus éclairées. Dans son *Encyclopédie*, d'Alembert choisit ainsi cette définition : « Patois : langage corrompu tel qu'il se parle dans presque toutes les provinces. On ne parle la langue que dans la capitale. » Des

a priori qui perdurent aujourd'hui. Qui étudie Frédéric Mistral, prix Nobel de littérature en 1904 pour une œuvre écrite en provençal ? Qui connaît le poète languedocien Pierre Goudelin (Pèire Godolin, de son vrai nom), considéré au XVII^e siècle comme l'égal d'Homère et de Ronsard ?

Ceci excuse-t-il cela ? La Révolution mène cette politique culturellement criminelle au nom de sentiments nobles. On prétend « élever » le peuple en lui donnant accès à la « meilleure » langue. On entend réduire la fracture entre les masses et la classe supérieure, qui accède aux places et au savoir grâce à sa maîtrise du français.

Quelques esprits marginaux proposent pourtant d'atteindre l'égalité par une autre voie : le français comme langue *commune*, et non comme langue *unique*. Ce plurilinguisme sera rejeté au nom de l'unité, confondue avec l'uniformisation. D'où ce paradoxe, souligné par le lexicographe Alain Rey : « La Révolution prétendait donner la parole au peuple. Linguistiquement, elle l'a donnée à la bourgeoisie. »

La Révolution sera cependant trop brève pour permettre de traduire les idées de l'abbé Grégoire dans la réalité. Qu'à cela ne tienne : les régimes suivants s'en chargeront. L'Empire d'abord (dans les lycées, créés par Napoléon, le français est seule langue d'éducation). La Restauration, ensuite (« il faut absolument détruire le langage breton », écrit en 1831 le ministre de l'Instruction publique à ses préfets). La République, enfin.

Le spectre de la Belgique, « minée » par sa querelle entre Flamands et Wallons

C'est la III^e du nom qui, dans ce domaine, se révélera la plus efficace. Là encore, Jules Ferry et ses contemporains agissent avec des sentiments élevés. Tout comme la colonisation prétend « civiliser les races inférieures », l'école publique est censée élever tous les Français au rang de citoyens. Et, en bonne logique républicaine, cet objectif ne saurait être atteint que par le français, seul porteur

de valeurs universelles, tandis que les parlers régionaux sont supposés enfermer leurs locuteurs dans un dangereux communautarisme. Un raisonnement spécieux, relevé notamment par l'historienne Mona Ozouf (*Composition française*, Gallimard), « L'école, au nom de l'universel, humiliait la particularité. Mais l'école ne professait-elle pas en réalité sans le dire une particularité aussi, la française, qu'elle dissimulait sous le manteau de l'universel ? »

Il n'empêche : cette interprétation domine toujours aujourd'hui. Ainsi, en 1992, seul le français entre dans la Constitution. Ce nouvel alinéa de l'article 2, introduit

notamment pour protéger le français contre l'anglais au moment de la mise en place du grand marché européen, va se retourner contre... les langues régionales. En 1999, le Conseil constitutionnel l'invoque en effet pour interdire la ratification de la charte européenne les concernant. Celles-ci finiront bien par faire leur apparition dans la loi fondamentale, en 2008, mais simplement au titre de « patrimoine de la

France ». Depuis une cinquantaine d'années, pourtant, les gouvernements ont changé de discours et même de pratique à leur égard. Mais aucun ministre n'a osé prendre les seules mesures qui modifieraient radicalement leur situation : leur utilisation massive dans l'enseignement, les entreprises et les administrations. Pendant des siècles, l'Etat français a planifié leur disparition.

Aujourd'hui, il les laisse simplement mourir...

Pour se justifier, les tenants du jacobinisme culturel évoquent le spectre de la Belgique, « minée » par sa querelle entre Flamands et Wallons, et de l'Espagne, « menacée » par les identités basque et catalane. Curieusement, les mêmes oublient volontiers la Suisse qui vit paisiblement avec plusieurs langues officielles. Quand ils ne se contredisent pas en exigeant, pour les francophones du Québec, des mesures que Paris refuse sur son sol pour ses propres langues minoritaires.

Oui, décidément, en France, les rapports entre la langue et l'Etat sont particuliers... ●

Dans notre numéro du 22 août : **le contemporain.**

À PRINCIPES NOUVEAUX, VOCABULAIRE NOUVEAU

En politique, les mots sont des armes. Les révolutionnaires de 1789 l'ont bien compris. Malgré les guerres extérieures, malgré les révoltes sociales, malgré les soubresauts incessants, la maîtrise de la langue reste à leurs yeux une priorité. Et tous les domaines sont concernés : les noms des villes (Fontenay-le-Comte devient Fontenay-le-Peuple) ; ceux des espaces publics (la place Louis-XV, future place de la Concorde, devient place de la Révolution) ; le calendrier (vendémiaire,

pluviôse, floréal, fructidor...); « citoyen » et « citoyenne » remplacent « monsieur » et « madame ». Le tutoiement est institué. Les poids et mesures sont unifiés, avec l'adoption du système métrique. Tout cela est pensé : en se rendant maître du vocabulaire, il s'agit de rompre avec les valeurs de l'Ancien Régime et de conquérir les esprits. De la « race des seigneurs » exaltée par Hitler aux « ennemis du peuple » dénoncés par Lénine, bien des régimes reprendront ce procédé dans les décennies qui suivront. ●